

Licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036901

HAL Id: hceres-02036901

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036901>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Demande n° S3LI150007504

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université de Versailles - St Quentin, 2 Avenue de la Source de la Bièvre 78180, Montigny le Bretonneux.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) comporte une seule spécialité intitulée *Education et motricité et entraînement sportif*. Les enseignements de cette mention de licence sont communs pendant les deux premières années (L1 et L2) avant une spécialisation lors de la troisième année de licence (L3) qui se décline en trois parcours : *Entraînement sportif*, *Entraînement sportif loisir* et *Education et motricité*. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'acquérir une formation à la fois scientifique et pratique dans le domaine des activités physiques sportives et artistiques (APSA).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier présenté ne permet pas de juger suffisamment les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

L'intitulé de la mention n'est pas vraiment conforme à la nomenclature nationale STAPS. Il en est de même pour l'intitulé des parcours. En effet, la nouvelle nomenclature ne prévoit pas de distinction dans le parcours de formation *Entraînement sportif*. Deux parcours comportent un nombre d'étudiants faible. Il s'agit de *Entraînement sportif loisir* (5 étudiants) et *Education et motricité* (10 étudiants) ; le troisième parcours *Entraînement sportif* comporte un peu plus d'étudiants (35 étudiants). L'UFR (Unité de formation et de recherche) STAPS envisage d'ailleurs de les fermer dans l'avenir au profit de la mise en place d'une licence en *Activités physiques adaptées et santé*. Actuellement, les étudiants peuvent acquérir des compétences dans des domaines connexes comme c'est le cas pour le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur. L'acquisition des compétences professionnelles se fait à travers le stage. Suivant les spécialités et même au sein de chacune d'elles, différents terrains de stage sont proposés. Les compétences et connaissances des étudiants sont vérifiées par la mise en place du contrôle continu en L1 et par une complémentarité entre le contrôle continu et le contrôle terminal en L2 et L3. Les connaissances sont acquises lors de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du cursus. La mention STAPS et sa spécialité avec trois parcours ne font pas apparaître d'ouverture nationale et encore moins d'échanges internationaux.

Les étudiants participent à l'évaluation par un sondage anonyme, par internet, qui permet de les interroger sur la licence. Ce sondage se fait pour certaines unités d'enseignements (UE), mais n'est pas systématique. Les étudiants reçoivent les informations nécessaires sur leurs études lors de demi-journées d'information, organisées pour chaque niveau d'études en présence du responsable de la mention et de la directrice. Au cours de ces journées, des informations sur les unités d'enseignement (UE) et les modalités de contrôle des connaissances, les réorientations, les poursuites d'études sont données aux étudiants. Ceux-ci peuvent bénéficier de l'aide de la Direction de la réussite et intégration professionnelle pour se réorienter. Le taux de réussite des étudiants entrant en L1 augmente d'année en année passant de 46 % en 2007-2008 à 53 % à en 2011-2012. Le taux d'étudiants ayant validé leur diplôme de licence spécialité *Education et motricité et entraînement sportif* est, sur les cinq dernières années respectivement de : 77,08 % en 2007-2008, puis de 82,14 %, 76,47 %, 78,95 % et enfin de 89,66 % en 2011-2012.

Des stages sont prévus pour aider les étudiants à leur insertion professionnelle, mais la faiblesse de l'encadrement ne permet pas un réel accompagnement sur le projet professionnel. Le dossier ne fournit pas d'informations sur la poursuite d'études ou l'insertion des diplômés.

La mention est pilotée par un conseil pédagogique élargi. Il est composé des enseignants statutaires, des administratifs et des enseignants du service commun APSA. Il se réunit régulièrement à l'initiative de la responsable STAPS qui s'investit beaucoup pour pallier les difficultés rencontrées en raison d'une équipe pédagogique peu nombreuse (taux d'encadrement de 33 %) et qui manque d'appuis scientifiques. Un certain nombre de professionnels (25) interviennent également dans la mention. Ils sont essentiellement impliqués dans les métiers de l'enseignement. Les parcours sont adossés aux compétences inscrites sur les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), mais qui, elles, sont décrites pour l'instant pour des spécialités et non des parcours. De surcroît, sans l'annexe descriptive au diplôme (ADD), au moins dans le secteur de l'entraînement, les étudiants ne peuvent obtenir de carte professionnelle et obtenir un emploi.

- Points forts :
 - Certaines mutualisations avec d'autres disciplines sont intéressantes, par exemple le S1 mutualisé avec l'UFR sciences permettant une réorientation.
 - L'information aux étudiants : ceux-ci sont bien informés sur les contenus des formations et les débouchés.
 - La disponibilité de la directrice qui est un support majeur de la licence STAPS.

- Points faibles :
 - Manque de personnel pour ouvrir plusieurs spécialités ou parcours.
 - Absence de l'ADD obligatoire.
 - Peu d'attractivité de certains parcours qui fait craindre pour leur pérennité.
 - Manque d'appuis scientifiques.
 - Aucune ouverture nationale et encore moins internationale.
 - Le manque de données sur plusieurs points importants, comme la poursuite d'études ou l'insertion.

- Recommandations pour l'établissement :

Il apparaît impératif de renforcer l'équipe pédagogique pour faire face aux nouvelles orientations qui sont prises. C'est le cas, en particulier, pour l'ouverture d'une spécialité ou parcours en APAS où il serait judicieux également de renforcer l'appui scientifique. Il est aussi souhaitable de tenir compte des formations déjà présentes au sein du PRES, en vue de collaborations ou mutualisations. En effet, des spécialités ou parcours en APAS existent déjà au sein de ce PRES.

Dans un objectif de stabilité et de pérennité des formations, il faudrait améliorer l'attractivité de la formation et les conditions dans lesquelles elle se déroule. Il serait nécessaire aussi d'organiser une réelle articulation vers les masters.

Un effort important devrait être fait pour se donner un rayonnement national et international et améliorer la mobilité des étudiants.

Il conviendrait de mettre en place l'annexe descriptive au diplôme (ADD) sans laquelle une bonne partie des étudiants ne pourra avoir accès à l'emploi.



Observations de l'établissement



N° demande : LI-S3LI150007504

Domaine : STS

Niveau : Licence

Mention : STAPS

Observation (s) :

Aucune observation